

SEANCE DU 16 avril 2009

CONVOCAION du 10 avril 2009

COMPTE-RENDU AFFICHE le 17 avril 2009

Le seize avril deux mille neuf, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

ETAIENT PRESENTS: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART.M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte. M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

ETAIT ABSENT : M.HUCHIN Tony, excusé, qui donne pouvoir à M. FOURNET

Madame Sylvie ANGOT a été élue **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

LA SEANCE EST OUVERTE

TRAVAUX DE VOIRIE : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA POSE DE BANDES RUGUEUSES SUR LA RD4029

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la sécurité des habitants, qui est une préoccupation permanente des élus, l'a conduit à proposer la pose de bandes rugueuses sur la RD 4029, hors agglomération, à proximité du panneau d'entrée de village. Cet aménagement destiné à ralentir des véhicules à l'approche des habitations et des équipements sportifs nécessite la signature d'une convention technique à passer entre la Commune et le Conseil Général, compétent sur les voies départementales hors agglomération.

La convention qui sera établie par les services compétents du Département doit être précédée du dépôt d'un dossier technique conforme aux prescriptions du guide SETRA accompagné d'une délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer ladite convention. L'ensemble des dépenses est pris en charge par le Budget Général de la Commune et fait l'objet d'une inscription au budget général 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera rédigée par les services du Conseil Général et autorisant la Commune de Glisy à poser des bandes rugueuses sur la RD 4029 hors agglomération conformément aux prescriptions techniques en usage.

AMIENS METROPOLE : TRANSFERT DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE (POUR PASSER DU 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE DANS LA NOUVELLE CONSTRUCTION)

Monsieur le Maire expose que la Commune de Glisy a mis à disposition une pièce de la Mairie destinée à recevoir la bibliothèque, celle-ci rentrant dans les compétences de la Communauté d'Agglomération « Amiens Métropole » au titre de la Culture.

En 2007, l'espace consacré à cette activité s'avérant trop exigü, il a proposé à Amiens Métropole la construction d'une nouvelle bibliothèque s'inscrivant dans un programme plus vaste lancé par la Commune comprenant un restaurant scolaire, une garderie périscolaire et deux salles d'exposition. Les travaux sont maintenant achevés. La Commune de Glisy a pris en charge la totalité de l'équipement intérieur en mobilier et rayonnages et la bibliothèque, maintenant directement rattachée à la Communauté d'Agglomération, fonctionne dans ses nouveaux locaux. Il convient de régulariser cette situation de transfert de locaux par la modification de la convention établie lors de la création de la Communauté d'Agglomération « Amiens Métropole ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☉ **Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,**
- ☉ **Sollicite la prise en compte des nouveaux locaux par la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole au titre de la compétence « Culture », sachant que la superficie initiale était de 24.94 m² (SHON) au 1^{er} étage de la Mairie et la nouvelle superficie à prendre en compte est de 69.64 m² (SHON).**
- ☉ **Autorise Monsieur le Maire à signer en son nom toute convention et autre document annexe permettant le transfert des nouveaux locaux de la bibliothèque de Glisy.**

**LOGEMENTS LOCATIFS ET LOGEMENTS EN ACCESSION AIDEE :
APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL
D'OFFRES. RAPPORT DE LA CAO
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
AVEC LE PRESTATAIRE RETENU
AUTORISATION POUR SOLLICITER DES CONCOURS FINANCIERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les engagements qui ont été pris en termes de logement s et qui ont été exposés et discutés au cours de différentes réunions, commission « environnement » le 26 février 2009 et commission des finances le 31 mars 2009.

A la suite de la réunion du 26 février 2009, il a dressé les éléments constitutifs d'une consultation en vue de rechercher la maîtrise d'œuvre chargée d'accompagner la Commune pour la construction de 4 logements locatifs aidés et de 3 logements en accession aidée. Par ailleurs, une réflexion sous forme d'APS (avant projet sommaire) est aussi engagée pour la zone AU1 du PLU située principalement au lieudit « Sous le Plant » de manière à organiser de la manière la plus rationnelle ce secteur en fonction de diverses idées qui ont été émises (création d'un équipement municipal, construction d'une résidence en T2/3 qui pourrait accueillir des personnes âgées...).

La consultation a été lancée sous forme d'une insertion dans le Courrier Picard et d'une mise en ligne d'un dossier grâce au concours de l'agence SUSI.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une 1^{ère} fois le 15 avril 2009 pour procéder à l'ouverture des 4 plis reçus et une seconde fois ce jour pour entendre le rapport dressé par Monsieur le Maire et Madame ANGOT en charge du logement. La Commission, après avoir entendu le rapport d'analyses des offres, a décidé de retenir l'équipe formée par Monsieur Jean-Claude LEMONNIER, Architecte, le bureau d'études EVIA, Monsieur François MARIÉ, paysagiste, le BET Climtherm et Monsieur FIORANI, économiste de la construction. Monsieur le Maire présente sommairement le rapport d'analyses et souligne que plusieurs membres de cette équipe ont déjà travaillé avec la Commune de GLISY dans divers projets (voirie, paysagement, construction de la cantine, des 4 premiers locatifs...).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement formé par les 5 professionnels ci-dessus. Il sollicite aussi l'autorisation de solliciter des concours financiers qui peuvent être accordés dans le cadre de la construction de logements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **approuve l'exposé de Monsieur le Maire,**
- **approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la recherche de la maîtrise d'œuvre chargée d'accompagner la Commune pour la construction de 4 logements locatifs aidés et 3 logements en accession aidée et de conduire une réflexion de type PAS sur le secteur AU1 du PLU**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout document nécessaire avec le groupement retenu par la Commission d'appel d'offres et moyennant un taux d'honoraires global de 8.5 % - y compris la direction des travaux jusqu'au stade de la réception des constructions- et d'un forfait de 8.300 € HT pour la réflexion de type APS à conduire sur le secteur AU1 du PLU de Glisy.**
- **Autorise Monsieur le Maire à présenter des dossiers de demandes de concours financiers**

**EXTENSION DU CIMETIERE :
RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
AVEC LE PRESTATAIRE RETENU.
AUTORISATION DE SOLLICITER DES CONCOURS FINANCIERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'assemblée l'a autorisé par décision du 18 février 2009 à lancer une procédure pour sélectionner le prestataire en maîtrise d'œuvre chargé d'accompagner la Commune dans le programme « extension du cimetière ».

Il rappelle le programme à réaliser :

- produire des esquisses et des plans suivant divers scénarii d'aménagement,
- proposer deux phases de l'extension
- chiffrer chacune des phases et des dépenses envisagées
- accompagner la Commune dans la préparation des marchés de travaux, la procédure de dévolution des marchés et, par la suite, leur exécution.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une 1^{ère} fois le 15 avril 2009 pour procéder à l'ouverture des plis et une seconde fois, ce 16 avril 2009, pour entendre le rapport dressé par son Adjoint Michel DEMARQUET et choisir la maîtrise d'œuvre.

Les critères d'évaluations ont été annoncés dans le règlement de consultation et portaient sur trois critères :

- références, compétences, moyens : note sur 5 coefficient 2
- délai de chaque élément de la mission : note sur 5 coefficient 1
- montant des honoraires : note sur 5 coefficient 1

S'appuyant sur le rapport dressé par Monsieur Michel DEMARQUET, la Commission d'appel d'offres qui est souveraine a décidé de retenir l'équipe formée par B & R Ingénierie, Agence Noyon (paysagiste) et JM MERCHEZ (architecte) parce que cette association présente une équipe très complète avec de sérieuses références dont 3 réalisations qui correspondent sensiblement à l'opération envisagée. Le taux d'honoraires est conforme aux attentes pour ce type de missions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement B & R Ingénierie, Agence Noyon et JM. Merchez. . Par ailleurs, il sollicite de l'Assemblée l'autorisation de solliciter des concours financiers auprès du Conseil Général qui a arrêté de nouvelles modalités de subventions (3.000 € par an pour travaux de 20.000 €)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire,**
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec B & R Ingénierie, Agence Noyon et JM. Merchez sur la base d'un taux d'honoraires de 6.5 % HT pour une enveloppe prévisionnelle de 700.000 €**
- Autorise Monsieur le Maire à présenter des dossiers de demandes de concours financiers**

BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2008 le 18 février 2009 qui a dégagé un excédent de clôture de 2.532.030,65 € au 31 décembre 2008 avec un solde des restes à réaliser de - 600.000 € (709.000 € en dépenses et 109.000 € en recettes). Il rappelle au Conseil Municipal les réunions des 26 novembre 2008, 19 décembre 2008 et 18 février 2009 qui ont permis de tracer les grandes lignes du budget primitif 2009, qu'a approuvé la commission de finances réunie le 31 mars 2009. Il souligne aussi que la session budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une Commune : c'est en termes financiers que l'action municipale est traduite, les orientations données conformément aux engagements.

Monsieur le Maire insiste sur les points suivants :

- Les dépenses de fonctionnement sont modérées puisqu'elles représentent à peine plus de 10 % du montant des dépenses générales. Parmi ces dépenses de fonctionnement, les charges de personnel, y compris les cotisations aux organismes sociaux, forment un total d'environ 40 % de la dépense, traduisant la volonté de renforcer les moyens humains comme cela s'est fait au cours de la 1^{ère} année du mandat dans tous les domaines, technique ou administratif.

- Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité locale, elle-même étant assise principalement sur la taxe sur le foncier bâti. Monsieur le Maire insiste sur la faiblesse des taux de taxe d'habitation, la plus faible de la communauté d'agglomération et de la taxe sur le foncier non bâti. Pour fixer un ordre de grandeur, la TH rapporte à la Commune environ 13.800 € soit 2 % des produits fiscaux. Cete pression fiscale faible trouve ses raisons dans la présence du Pôle Jules Verne.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellé	propositions BP 2009
11	charges à caractère général	203 800.00 €
12	charges de personnel	182 100.00 €
14	atténuation de produits	0.00 €
65	autres charges de gestion courante	61 000.00 €
656	frais de fonctionnement groupes d'élus	0.00 €
	Total des dépenses de gestion courante	446 900.00 €
66	charges financières	0.00 €
67	charges exceptionnelles	0.00 €
68	dotations aux amortissements	0.00 €
22	dépenses imprévues	0.00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	446 900.00 €
23	virement à la section d'investissements	3 028 100.00 €
42	opérations d'ordre entre section	0.00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 028 100.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	3 475 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellé	propositions BP 2009
70	produits de service	18 500.00 €
73	impôts et taxes	815 897.00 €
74	dotations et participations	77 667.00 €
75	autres produits de gestion courante	30 000.00 €
13	atténuation de charges	0.00 €
	Total des recettes de gestion courante	942 064.00 €

76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	905.00 €
78	reprise sur amortissements	0.00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	942 969.00 €
R002	résultats reportés de 2008	2 532 031.00 €
	TOTAL DES RECETTES	3 475 000.00 €

Pour ce qui concerne la section des investissements, les opérations ont été définies lors des réunions rappelées en préambule. Ainsi, les principales directions sont :

- Extension du cimetière
- Logements locatifs
- Participation pour la salle multifonctions due à la Communauté d'agglomération
- Acquisitions de terrains
- Programme de voirie et paysagement 2008

Section d'investissements DEPENSES

OPERATIONS BUDGETAIRES	montant TTC estimé	restes à réaliser 31/12/2008	nouveaux crédits BP 2009
Logements locatifs aidés et accession aidée. 4 abris-jardins aux locatifs existants	1 201 600.00 €	78 000.00 €	1 123 600.00 €
Programme de voirie 2008 (places de stationnement rue d'en Haut, rue des Fontaines Bleues, récupération des eaux pluviales, espaces verts, signalétique, sécurité)	153 900.00 €	183 200.00 €	-29 700.00 €
Extension du cimetière	700 000.00 €	65 000.00 €	635 000.00 €
O.P.A.H. sur les voies communales	12 000.00 €		12 000.00 €
Paysagement, fleurissement, ateliers municipaux (abri jardin, serre de culture, atelier de compostage et équipements)	61 800.00 €	16 800.00 €	45 000.00 €
Aménagement des marais (aires de stationnement et régulation des accès)	80 700.00 €	50 000.00 €	30 700.00 €
Droit de préemption urbain	620 500.00 €	200 000.00 €	420 500.00 €
Salle multifonction (fonds de concours)	341 500.00 €	30 000.00 €	311 500.00 €
Bâtiments publics (vitrines salles exposition, climatisation mairie, extension salles d'archives, cantine garderie :éclairage extérieur, salle des assemblées, mobilier cadastre...)	108 100.00 €	83 000.00 €	25 100.00 €
Extension réseaux, effacements	10 000.00 €	3 000.00 €	7 000.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	3 290 100.00 €	709 000.00 €	2 581 100.00 €

RECETTES

OPERATIONS BUDGETAIRES	montant TTC estimé	restes à réaliser 31/12/2008	nouveaux crédits BP 2009
Aménagement AA 47 : cantine- garderie, dotation globale d'équipement de l'Etat	109 000.00 €	109 000.00 €	0.00 €
recettes non affectées			
FCTVA	150 000.00 €		150 000.00 €
TLE 1%	3 000.00 €		3 000.00 €
virement de la section de fonctionnement	3 028 100.00 €		3 028 100.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	3 290 100.00 €	109 000.00 €	3 181 100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de budget primitif 2009 ainsi présenté, les opérations d'investissements présentées et résumées ci-dessus.

VOTE D'IMPOSITION 2009 FIXATION DES TAUX

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition à retenir pour le calcul des impôts locaux 2009 en ce qui concerne la part communale. Il rappelle qu'en 2006 les taux de taxe d'habitation et de fonction non bâti ont été diminués de moitié pour faire bénéficier les résidents de Glisy des fruits du développement de la Commune. Il propose au Conseil Municipal de reconduire les taux 2008 si bien que la situation fiscale pourrait se résumer au tableau ci-après :

	bases 2008	taux 2008	produit 2008	variations taux
TAXE D'HABITATION	345 200	4.000	13 808	1.00000
TAXE FONCIER BATI	3 057 000	21.890	669 177	1.00000
TAXE FONCIER N.B.	26 200	10.370	2 717	1.00000
TOTAL	3 428 400		685 702	
ALLOCATION COMPENSATRICE	3 886		3 886	
TOTAL FISCAL			689 588	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition suivants pour l'année 2009 :

- **Taxe d'habitation :** **4,00%**
- **Taxe foncières sur les propriétés bâties :** **21,89%**
- **Taxe foncière sur le non bâti :** **10,37%**

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M14 de 689.588,00 euros.

INFORMATIONS DU MAIRE

1. projet de convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec le restaurant Mc Donald

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le restaurant Mac Donald's qui va s'extraire du centre commercial pour s'installer sur le parking de l'hypermarché va proposer à la Commune de Glisy de signer une convention pour lutter contre les incivilités d'abandon de déchets sur la voie publique et la nature résultant des emballages liés à son activité de vente à emporter. Une formation de son personnel, une suppression des boîtes de vente à emporter, des poubelles mieux implantées en accord avec la Commune devraient accompagner la signature de la convention.

2. information sur le projet de création d'un journal local du canton

Madame Lucrèce PINI, Conseillère Municipale déléguée à la Communication, informe le Conseil Municipal qu'un projet de création d'un journal local du canton est en cours. Chaque village qui adhérera à ce projet devra nommer un correspondant. Il s'agit d'informer principalement les habitants de notre canton des projets d'animation et d'en assurer ainsi la promotion.

A 22 heures 50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers Municipaux,

Suivent les signatures au registre